

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2017-08-07

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 août 2017 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS la conseillère Madame Sylvie Cassar et les conseillers suivants : Messieurs Guy Larkin, Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

EST ABSENT : Jacques Bogenez

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2017
4. Suites du procès-verbal du 3 juillet 2017
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2017-07
7. Adoption du règlement n° 2017-08
8. Adoption du règlement n° 2017-09
9. Adoption du règlement n° n° 2017-10 relatif aux camions outils
10. Adoption du règlement n° 2017-11 construction d'accès à la voie publique
11. PIIA, 195 rue des Méandres
12. Avis de motion, règlement 2017-12 relatif au pavage chemins Haskell Hill et de la Chaumière
13. Embauche de Madame Valérie Brassard, secrétaire-réceptionniste
14. Politique de location de salle amendement
15. Renouvellement organisme Le Pont
16. Embauche Monsieur Jacky Cloutier, chauffeur de camion
17. Embauche Monsieur Allen Fullum, chef d'équipe voirie
18. Pavage Haskell Hill & Chaumière
19. Plans et devis programme provincial PIIRL
20. Avis de motion règlement n° 2017-13 relatif à la rémunération du personnel électoral
21. Mandat à Monsieur Émilio Lembo, chemin Lac
22. Étude d'opportunité regroupement Canton de Hatley et North Hatley
23. Demande de modification au rôle d'évaluation
24. Subvention aide à l'amélioration du réseau routier local 2017-2018 dossier n° 25515-1
25. Demande de dérogation n° 2017-004
26. Demande de dérogation n° 2017-005
27. Échange de servitudes terrains chemin Eustis – Smerdon
28. Appui de limite de vitesse pour le village d'Ayer's Cliff
29. Adoption des comptes à payer
30. Correspondance
31. Divers
32. Clôture de la séance

17-08-07.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

17-08-07.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

- 17-08-07.03** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017**
- IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**
- ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal du 3 juillet 2017 soit adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
-
- 17-08-07.04** **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017**
- Aucune suite
-
- 17-08-07.05** **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**
- Monsieur Kirby résidant au 4655, chemin de Capelton demande quand aurons-nous les numéros civiques pour la sécurité civile? Qui fait le débroussaillage au Canton ?
-
- 17-08-07.06** **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-07**
- IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité adopte le règlement n° 2017-07 relatif à l'émission des permis.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
-
- 17-08-07.07** **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-08**
- IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité adopte le règlement n° 2017-08 relatif au lotissement.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
-
- 17-08-07.08** **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-09**
- IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité adopte le règlement n° 2017-09 relatif au zonage.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
-
- 17-08-07.09** **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-10 RELATIF À LA CIRCULATION
DES CAMIONS OUTILS**
- IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité adopte le règlement n° 2017-10 relatif à la circulation des camions outils.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

17-08-07.10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-11 RELATIF À LA CONSTRUCTION
D'ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR DE SURSEoir CETTE
DÉCISION**

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte le règlement n° 2017-11 relatif à la construction d'accès à la voie publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.11

PIIA, 195, RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QUE la demande de construction d'un bâtiment principal a été déposée pour la propriété située au 195, rue des Méandres;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande des propriétaires du 195, rue des Méandres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.12

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2017-12 RELATIF AU PAVAGE DES
CHEMINS HASKELL HILL ET DE LA CHAUMIÈRE**

GUY LARKIN donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement n° 2017-12 relatif au pavage des chemins Haskell Hill et de la Chaumière. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

17-08-07.13

**EMBAUCHE DE MADAME VALÉRIE BRASSARD, SECRÉTAIRE-
RÉCEPTIONNISTE**

ATTENDU QUE la municipalité a ouvert un poste à temps partiel de secrétaire-réceptionniste;

ATTENDU QU'UN appel de candidature a été effectué et que la personne retenue est Madame Valérie Brassard;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de Madame Valérie Brassard comme secrétaire-réceptionniste à partir du 11 juillet 2017 avec une durée de probation de SIX (6) mois;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce dossier d'embauche probatoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-08-07.14

POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES AMENDEMENT

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre les salles municipales (salle communautaire, du conseil et du bistro) à la disposition des résidents, non-résidents et organismes tant publiques que privées qui désirent y tenir des activités communautaires, éducatives, de loisirs et des événements;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite définir les critères d'admissibilité, la responsabilité du locataire, les conditions de location, les tarifs et les directives pour la location de salles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la politique de location de salles adopté par la résolution n° 17-06-05.10 pour :

- Inclure une période de location de 24 heures au tarif de 12 heures multiplié par CENT CINQUANTE POURCENT (150%)
- Permettre la réservation de salles jusqu'à UN (1) an d'avance au lieu de seulement SIX (6) mois d'avance.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte la Politique de location de salles avec les modifications ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.15

RENOUVELLEMENT ORGANISME LE PONT

ATTENDU QUE l'organisme *Le Pont* est spécialisé en médiation citoyenne et a une Unité de médiation citoyenne Memphrémagog (UMCM) et est très actif au niveau de la MRC;

ATTENDU QUE l'organisme de justice alternative a pu s'implanter grâce au Fonds Accès Justice du ministère de la justice du Québec;

ATTENDU QUE cet organisme offre accès à un service de gestion de conflits gratuit et confidentiel et non limitatif pour les citoyens et ce à un prix forfaitaire d'UNE (1) année pour une somme de SEPT CENT DOLLARS (700 \$);

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le renouvellement de l'organisme *Le Pont* pour une somme de SEPT CENT DOLLARS (700 \$) et ce pour une année débutant le 1^{er} août 2017 et se terminant le 31 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.16

EMBAUCHE DE JACKY CLOUTIER, CHAUFFEUR DE CAMION

ATTENDU QUE la municipalité a ouvert un poste de chauffeur de camion en mai 2017;

ATTENDU QU'UN appel de candidature a été effectué et que la personne retenue est Monsieur Jacky Cloutier et ce depuis le 1^{er} mai 2017;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de Monsieur Jacky Cloutier comme chauffeur de camion rétrospectivement à partir du 1^{er} mai 2017 avec une durée de probation de DOUZE (12) mois;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce dossier d'embauche probatoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

17-08-07.17

EMBAUCHE MONSIEUR ALLEN FULLUM, CHEF D'ÉQUIPE VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir d'un chef d'équipe pour le département de voirie;

ATTENDU QUE Monsieur Allen Fullum, déjà avec l'organisation de voirie de la municipalité depuis plusieurs années, correspond aux exigences de ce poste;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de Monsieur Allen Fullum comme chef d'équipe voirie;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce dossier d'embauche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.18

PAVAGE CHEMIN HASKELL HILL ET DE LA CHAUMIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres pour le pavage de la rue Chaumière et d'une partie du chemin d'Haskell Hill ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est :

Eurovia 184 944,47 \$
Sintra inc. 203 505,75 \$

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions sont conformes au devis;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de pavage à la firme Eurovia au montant de CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET QUARANTE-SEPT SOUS (184 944,47 \$) toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.19

PLANS ET DEVIS PROGRAMME PIIRL

ATTENDU l'opportunité de participer au programme PIIRL et ainsi obtenir une subvention pour nos routes pour les 5 prochaines années;

ATTENDU QUE la municipalité doit se positionner à la suite des recommandations de la firme d'ingénierie engagée par la MRC pour ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de participer à ce programme de subvention d'une somme possible de SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS (655 353 \$) le tout à raison d'une participation de la municipalité de VINGT-CINQ POURCENT (25 %) soit d'un montant de CENT SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE-HUIT DOLLARS (163 838 \$) le tout sur une période de CINQ (5) années;

ATTENDU QUE le programme nécessite des plans et devis pour ces travaux à venir;

ATTENDU QUE nous avons eu une offre de service de la firme EXP d'un montant de DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 \$) pour la rédaction des plans et devis;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de la firme EXP d'un montant de DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 \$);

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents rattachés à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.20

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2017-13 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

GUY LARKIN donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement n° 2017-13 relatif à la rémunération du personnel électoral. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

17-08-07.21

MANDAT À MONSIEUR ÉMILIO LEMBO, INGÉNIEUR DE LA MRC, CHEMIN LAC

ATTENDU QUE Monsieur Émilio Lembo est l'ingénieur forestier de la MRC et que celui-ci a déjà fait l'étude pour la préservation des arbres sur le chemin Lac et ainsi établir les priorités;

ATTENDU QUE la municipalité veut donner le mandat à Monsieur Lembo afin de procéder au marquage des arbres à couper selon les critères établis dans son rapport et par la suite identifier les travaux d'élagage qui pourraient être faits ou toute implantation de nouveaux arbres si nécessaire;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate Monsieur Lembo afin de procéder au marquage et l'identification de travaux d'élagage sur le chemin Lac;

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents rattachés à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.22

ETUDE D'OPPORTUNITÉ REGROUPEMENT CANTON DE HATLEY ET NORTH HATLEY

ATTENDU QUE le conseil municipal du village de North Hatley a acheminé au Canton de Hatley une résolution soulevant l'opportunité d'une étude de regroupement des municipalités du Canton de Hatley et du village de North Hatley;

ATTENDU QUE cette étude pourrait être subventionnée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE vu les nombreux projets récréotouristiques et administratifs en cours, unanimement, le conseil municipal du Canton de Hatley ne désire pas pour l'instant participer à cette étude proposée par le village de North Hatley

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.23

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE le conseil municipal désire instaurer une taxe d'affaires pour les entreprises industrielles et les commerces situés sur son territoire pour 2018;

ATTENDU QUE le fait d'instaurer une taxe d'affaires nécessite une demande de modification au rôle d'évaluation et cette demande doit être faite à la MRC Memphrémagog;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la MRC Memphrémagog une modification de son rôle d'évaluation afin d'avoir la possibilité d'instaurer un taux de taxes d'affaires pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.24

SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2017-2018 DOSSIER N° 25515-1

ATTENDU QU'à la suite de l'information reçue que le Ministère des Transports du Québec offre à la municipalité une subvention de QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE DOLLARS (15 904 \$);

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau Routier Municipal 2017-2018;

ATTENDU QUE cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2017-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le Ministère des Transport du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Albert Mines, de l'Université et de la Chaumière, pour un montant CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE DOLLARS (15 904 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.25

DEMANDE DE DÉROGATION N° 2017-004

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour une propriété située au 49, rue Lindskou soit le lot n° 4 029 432 et la propriété située au 53 rue Lindskou soit le lot n° 4 029 440;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la demande consiste redéfinir la division des terrains;

ATTENDU QUE le résultat de la subdivision serait la création d'un nouveau lot ayant une superficie de 3 544,4 mètres carrés pour la propriété située au 53, rue Lindskou et la création d'un nouveau lot de 2 655,9 mètres carrés pour la propriété située au 49, rue Lindskou le tout tel que démontré sur le plan minute 8561 de monsieur Danick Lessard, arpenteur géomètre;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif ont pris en considération l'ensemble du projet dans leurs analyses du dossier;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

**PAR CONSEQUENT
IL EST PROPOSE PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la dérogation mineure n° 2017-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.26

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2017-005

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour une propriété située au 49, rue Lindskou soit le lot n° 4 029 432 et la propriété située au 45 rue Lindskou soit le lot n° 4 029 427;

ATTENDU QUE la demande consiste redéfinir la division des terrains;

ATTENDU QUE le résultat de la subdivision serait la création d'un nouveau lot ayant une superficie de 2 472,4 mètres carrés pour la propriété située au 45, rue Lindskou et la création d'un nouveau lot de 2 762 mètres carrés pour la propriété située au 49, rue Lindskou le tout tel que démontré sur le plan minute 8562 de Monsieur Danick Lessard, arpenteur géomètre;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif ont pris en considération l'ensemble du projet dans leurs analyses du dossier;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

**PAR CONSEQUENT
IL EST PROPOSE PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la dérogation mineure n° 2017-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.27

ÉCHANGE DE SERVITUDES TERRAINS EUSTIS – SMERDON

ATTENDU QUE la municipalité a un projet d'aménager des sentiers sur le chemin Smerdon et le chemin Eustis;

ATTENDU QUE certaines sections sont situées sur la propriété de Monsieur Philippe Florentin;

ATTENDU QUE Monsieur Florentin a un projet de subdivision du lot n° 5 766 156 le tout tel que démontré sur le projet de subdivision minute 11700 préparé par Christian de Passillé, arpenteur géomètre;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE Monsieur Florentin accepte de céder une servitude de passage pour un sentier sur une partie du lot n° 3 907 378 qui a été aménagé lors des travaux de restauration des résidus miniers;

ATTENDU QUE Monsieur Florentin accepte de céder une servitude de passage pour un sentier sur une partie du lot n° 5 766 155 et le lot n° 5 766 156 (lot futur n° 6 042 128) afin d'y aménager un sentier reliant le chemin Rodgers et le chemin Smerdon, ainsi qu'une servitude pour aménager un point de vue sur la vallée sur le lot n° 5 766 156 (lot futur n° 6 042 127);

ATTENDU QUE la municipalité, en contrepartie, accepte de céder à Monsieur Florentin une servitude de passage d'une longueur de 100 mètres à partir de l'extrémité du chemin Rodgers sur le lot n° 2 132 045 et le lot n° 2 131 994 en faveur du lot futur n° 6 042 128;

ATTENDU QUE les frais notariés et d'arpentage attenant à cet échange seront partagés également entre la municipalité du Canton de Hatley et Monsieur Florentin;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte ces échanges de servitudes et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.28

APPUI DE LIMITE DE VITESSE POUR LE VILLAGE D'AYER'S CLIFF

ATTENDU l'aménagement d'une nouvelle plage publique au 475 rue Main, Ayer's Cliff appartenant à la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, dont les municipalités propriétaires sont : Ayer's Cliff, Canton de Hatley, Hatley et Ste-Catherine de Hatley ;

ATTENDU QUE de plus en plus, le Collège des Servites situé au 470 rue Main à Ayer's Cliff organise des activités pédagogiques et parascolaires dans le secteur de la plage publique;

ATTENDU QUE les propriétaires de Camping Massawippi situé au 435 Main, Ayer's Cliff, ont dénoncé la limite de vitesse actuelle soit 80 km/h considérée comme très dangereuse pour l'entrée et la sortie des campeurs ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley, propriétaire de la plage publique située au 475, rue Main, Ayer's Cliff, appuie la demande de réduction de vitesse du village d'Ayer's Cliff et appuie la demande d'une rencontre avec le Ministère des Transports du Québec pour discuter du prolongement de la zone 50 km/h jusqu'à la limite ouest de la municipalité du Village d'Ayer's Cliff;

ET RÉSOLU DE transmettre la présente demande à Mme Caroline Morel, Directrice générale par intérim de la région de l'Estrie, au sein de Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-08-07.29

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

| NOS CHÈQUES FOURNISSEURS | MONTANT |
|--------------------------|---------------|
| 201700638 à 201700787 | 259 122,62 \$ |
| Salaires juillet 2017 | 26 033,77 \$ |

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 8 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.30

CORRESPONDANCE

Recycle Québec, compensation 2016 de 23 118,50 \$.
Confirmation subvention 15 904 \$ Monsieur Pierre Ried

17-08-07.31

DIVERS

ADOPTION DE LA POLITIQUE DES AINÉS

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley désire avoir une politique pour les Aînés pour les années futures;

ATTENDU QU'une version de la politique a été présentée au Conseil municipal et retenue;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte la Politique des aînés telle que présentée et mandate Madame Sylvie Cassar et Monsieur Patrick Clowery afin de représenter la municipalité pour ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-08-07.32

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Carol Kirby demande si nous avons un plan de planification ? Elle demande quel est le pourcentage payé par les résidents d'Haskell Hill et de la Chaumière et elle est très fière que nous n'acceptons pas une demande d'étude de regroupement avec North Hatley.

17-08-07.33

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale